

**SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PASSAGE EN TELEBILLETTIQUE DE LA CARTE ORANGE
POUR LES ZONES 1-2**

8 1 1 4

**DECISION n°
prise dans sa séance du 28 septembre 2004**

Vu l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France,

Vu le décret n° 59-1090 du 23 septembre 1959 modifié portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

Vu les décisions du conseil d'administration du 15 avril 1999 prenant en considération le schéma de principe de généralisation de la télébilletique et du 8 juillet 1999 engageant la généralisation de la télébilletique en Ile-de-France,

Le conseil d'administration du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

DECIDE

Article 1 : le support des titres de transport correspondant aux forfaits mensuel et hebdomadaire (Carte Orange) se présente en télébilletique – pour les zones 1-2 – sous la forme d'une carte à puce sans contact, dénommée NAVIGO, nominative portant la photo d'identité de son titulaire et contenant dans la puce la période de validité ainsi que les zones à l'intérieur desquelles le titre donne droit d'utiliser les réseaux de transport en commun.

La mise en page recto verso de cette carte à puce est approuvée et les exploitants réunis dans le GIE Comutitres sont mandatés pour l'approvisionnement en cartes à puce nécessaire au passage en télébilletique du support de la Carte Orange pour les zones 1-2.

Article 2 : le cahier des charges de la communication pour le passage en télébilletique du support de la Carte Orange pour les zones 1-2 est approuvé.

Article 3 : les exploitants réunis dans le GIE Comutitres sont mandatés pour gérer un fichier clients permettant l'émission en différé ("back-office") de passes personnalisés pour le passage en télébilletique du support de la Carte Orange pour les zones 1-2.

Le président du conseil d'administration du
Syndicat des transports d'Ile de France



Bertrand Landrieu